

# Règles assouplies pour les stages en médecine

L'arrêté royal modifiant les modalités de l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes a été publié mercredi au Moniteur belge. Il permet aux maîtres de stage agréés de dépasser le nombre maximum de candidats à former en envoyant une lettre recommandée et motivée à la ministre d'ici le 30 avril. Il permettra de résoudre le problème du manque de place de stage pour les futurs médecins, aggravé par l'arrivée de la double cohorte des médecins qui terminent leurs études en 2018 et qui commencent leur formation complémentaire. Il manquait en effet environ 1.500 places en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour l'Absym, c'est une solution partielle importante face à la pénurie de places.